

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 14 Décembre 2022**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 47 – 2022

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
(CAO)**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Sylvestre**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **29**

Qui ont pris part au vote : **35**

Date de convocation du Comité : **1er Décembre 2022**

Etaient présent(e)s : KERENFORT Jean-Paul, SEIGNOBOS Éric (Pouvoir TAKES Karine), RIAILLON Jean, DESBOS Marc (Suppléant), BASSET Fabrice, DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe (pouvoir de MOUNIER Maxence), ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian (pouvoir CIMAZ Michel), LAFARGE Stéphane, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella (pouvoir DIETRICH David), LA RUSSA Gilbert, LYONNAIS Patrice (Pouvoir MATHIEU Clémence), PEYROUSE-VETTER Roselyne, FABRIS Albano (Suppléant), THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATE Edith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gilles, GOUMAT Laëtitia (Suppléante), TERROT-DONTEWILL Anne (Pouvoir de MONDON Catherine), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, FRECHET Marcel,

Etaient excusé(e)s : TAKES Karine (pouvoir SEIGNOS Éric), BRICE Julien, MOUNIER Maxence (pouvoir à BONNEFOY Philippe), MACHISSOT Ginette, GINE Elios, DARNAUD Mathieu, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel (Pouvoir ALIBERT Christian), MATHIEU Clémence (Pouvoir LYONNAIS Patrice), BOUCHARDON Benoit, GERLAND Brice, CHABOUD Stéphan, LE GALL Matthieu, DIETRICH David (pouvoir à BSERENI Stella), COMTE Jean-Paul, MONDON Catherine (pouvoir à TERROT-DONTEWILL Anne), DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, DE TRUCHIS Michel.

Etaient absent(e)s : MOUNIER Fabien, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard, DELOCHE Michel, CHARRETTE Joël, DURAND Gilles, GARAYT Frédéric, SIMON Anne, BESSET Véronique, BRERO Laurent, COULMONT Hervé, RICOU-CHARLES Yvan, POMMARET Patrice,

Secrétaire de séance : CHAMBON Ghislaine

Délibération N° 47 – 2022

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'APPEL D'OFFRE (CAO)

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

La commission d'appel d'offres (CAO) est une institution ancienne qui intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés.

Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre.

Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée.

Ainsi, une commission d'appel d'offres **pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché**, (pouvoir du Comité Syndical)

Dans un but de clarté, il convient de délibérer pour l'instauration d'une CAO qui aura pour rôle d'examiner et de donner son avis sur les offres de tous les Marchés passés.

La CAO établira un rapport synthétique d'analyse des offres qu'elle présentera au pouvoir adjudicateur pour qu'il puisse décider de l'attribution du Marché.

Elle est présidée par le Président du syndicat, assisté de **5 membres titulaires** et de **5 membres suppléants**.

En application de l'article 22 du code des marchés publics, il convient de procéder à l'élection au sein du comité syndical, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, afin de constituer la commission d'appel d'offres.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : décide de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Article 2 : les résultats de l'élection sont les suivants :

Sont déclarés élus, **à l'unanimité**,

Président de la Commission
ALIBERT Christian

Titulaires	Suppléants
BONNEFOY Philippe	ALLEMAND Bertille
FRECHET Marcel	DIETRICH David
KERENFORT Jean-Paul	LAFAGE Stéphane
LEBRE Gilles	SEIGNOBOS Eric
REYNAUD Régis	CHAREYRON André

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 16 Décembre 2022



